

**NOTE DE SYNTHÈSE - RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2020**

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2020

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, l'assemblée sera appelée à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre dernier.

02 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser les modifications budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Ouverture Réduction</i>	<i>Montant</i>	<i>Libellé</i>
Art. 2315 Op.1901 F.822	Ouverture	249 375,00	Aménagt Avenue St Jean – Tvx supl.
Art. 13918 OPFI 01(ordre)	Ouverture	625,00	Amtt subvention du mobilier halte
Total des dépenses d'investissement		250 000,00	
Art. 1323 Op.1901 F.822	Ouverture	250 000,00	Subvention AMITER - Département
Total des recettes d'investissement		250 000,00	
Art. 60636 F.112	Ouverture	625,00	Vêtements policiers municipaux
Total des dépenses de fonctionnement		625,00	
Art. 777 F. 01 (ordre)	Ouverture	625,00	Amtt subvention du mobilier halte
Total des recettes de fonctionnement		625,00	

DETAIL PAR SECTION

		<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Dépenses</i>	<i>Ouvertures</i>	250 000,00	625,00
	<i>Réductions</i>		
<i>Recettes</i>	<i>Ouvertures</i>	250 000,00	625,00
	<i>Réductions</i>		
<i>Equilibre</i>	<i>Ouvertures- Réductions</i>		

EQUILIBRE

<i>Solde Ouvertures</i>	
<i>Solde Réductions</i>	
<i>Ouvert. - Réduct.</i>	

03 - AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29/12/2012 art. 37, dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif,

l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2020 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 5 586 163 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 396 540 €.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article dans la limite des crédits suivants, étant précisé que le niveau de vote s'applique au chapitre et qu'ils seront repris au budget primitif 2021 :

<i>Imputation budgétaire</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
<i>Chap. 20 OPNI</i>	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	<i>15 000,00</i>
<i>Art. 2051 OPNI F.020</i>	<i>Concessions et droits similaires (logiciels)</i>	<i>15 000,00</i>
<i>Chap. 21 OPNI</i>	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>115 000,00</i>
<i>Art. 2111 OPNI F.824</i>	<i>Acquisition de terrains nus</i>	<i>10 000,00</i>
<i>Art. 21318 OPNI F.411</i>	<i>Travaux sur autres bâtiments publics</i>	<i>15 000,00</i>
<i>Art. 2151 OPNI F. 822</i>	<i>Travaux sur réseaux de voirie</i>	<i>10 000,00</i>
<i>Art. 2152 OPNI F. 822</i>	<i>Installations de voirie</i>	<i>5 000,00</i>
<i>Art. 21578 OPNI F.020</i>	<i>Matériel et outillage de voirie</i>	<i>10 000,00</i>
<i>Art. 2158 OPNI F. 020</i>	<i>Autres installations, matériel et outillage</i>	<i>10 000,00</i>
<i>Art. 2182 OPNI F.112</i>	<i>Matériel de transport (police municipale)</i>	<i>35 000,00</i>
<i>Art. 2183 OPNI F.020</i>	<i>Achat matériel de bureau et informatique</i>	<i>5 000,00</i>
<i>Art. 2184 OPNI F.020</i>	<i>Achat de mobilier</i>	<i>5 000,00</i>
<i>Art. 2188 OPNI F.020</i>	<i>Autres achats</i>	<i>10 000,00</i>
<i>Chap. 23 OPNI</i>	<i>IMMOBILISATIONS EN COURS</i>	<i>110 000,00</i>
<i>Art. 2312 OPNI F.020</i>	<i>Travaux sur terrains</i>	<i>10 000,00</i>
<i>Art. 2313 OPNI F.026</i>	<i>Travaux sur bâtiments</i>	<i>50 000,00</i>
<i>Art. 2315 OPNI F.822</i>	<i>Travaux de voirie</i>	<i>50 000,00</i>
Total des dépenses d'investissement		240 000,00

04 - VOTE DE CREDITS AU COMPTE 6574 SUBVENTIONS

Afin de permettre le versement des subventions aux associations jusqu'au vote du budget primitif, il y a lieu de voter les crédits nécessaires au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », à savoir 23 250 € répartis comme suit :

*Fonction 020 : 5 000 € Divers
Fonction 411 : 3 250 € Tennis (2è acompte)
Fonction 412 : 15 000 € Football club (2è acompte).*

05 - REGULARISATION D'ECRITURE – BUDGET ANNEXE EAU

Madame la comptable du trésor public a relevé plusieurs anomalies sur la balance comptable du budget annexe de l'eau, notamment sur les comptes 229 « Droits de l'affectant » et 2498 « Autres mises en affectation ou mises à disposition ».

Ces comptes ont été mouvementés, à tort, lors du transfert des emprunts du SAFE à la CCFM alors qu'aucun bien/financement n'a été mis en affectation ou à disposition d'une autre entité sur ce budget, la CCFM refacturant la quote-part des emprunts directement au budget eau, ce dernier refacturant également directement la quote-part à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir valider par délibération le solde de ces comptes via le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » par une écriture non budgétaire. Ces opérations n'auraient pas d'impact sur le résultat de la section d'investissement.

Proposition de délibération :

Afin de régulariser les écritures erronées de remboursement d'emprunt à la CCFM et de refacturation d'emprunt à la Communauté d'Agglomération de Forbach, dans le cadre de la dissolution du Syndicat d'assainissement (SAFE), le conseil municipal autorise la trésorière de Freyming-Merlebach à passer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

Débit 1068 / Crédit 229 pour un montant de 986.570,31 €

Débit 2498 / Crédit 1068 pour un montant de 295.526,48 €.

06 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU PROGRAMME FUS@É

Fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école/famille, via l'apport du numérique.

Le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique est issu de cette réflexion et se décline ainsi «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelange-aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CMI/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1er degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1er degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>.*
- Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés....). Le*

Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.

- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à nos écoles de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter ce point.

07 - RENOUELEMENT CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE POLE EMPLOI ET LA COMMUNE DE FAREBERSVILLER POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EMPLOI DE L'ESPACE FARE + CONVENTION D'APPLICATION PORTANT MISE A DISPOSITION D'OPUS

Le conseil municipal sera appelé à autoriser le renouvellement de la convention de collaboration entre Pôle Emploi et la ville pour le fonctionnement du service emploi installé à l'Espace Fare ainsi que la convention d'application portant mise à disposition d'Opus, et en cas d'accord à mandater Monsieur le Maire pour la signature de l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

08 - AFFAIRE ST 17-2019 – AMENAGEMENT DE L'AVENUE SAINT-JEAN - AVENANT N°1 SARL TPDL – LOT N° 1 (VOIRIE – ASSAINISSEMENT – AEP – ESPACES VERTS)

Dans le cadre des travaux de sécurisation et d'aménagement de l'avenue Saint-Jean, les réunions de chantiers successives ont permis de mettre en évidence la nécessité de réaliser les travaux supplémentaires suivants :

N°	Intitulé	Montant HT	Montant TTC
1	Fourniture et pose bordures « chasse-roues » carrefour de la rue du Calvaire	29 412.00 €	35 294.40 €
2	Aménagement de parkings devant les n° 32 et 34	34 980.00 €	41 976.00 €
3	Traitement usoirs aux n° 36-38-40-42	36 960.00 €	44 352.00 €
4	Aménagement de 6 parkings supplémentaires	21 780.00 €	26 136.00 €

5	<i>Aménagement Impasse des Noyers</i>	3 950.10 €	4 740.12 €
	TOTAL	127 082.10 €	152 498.52 €

Ces modifications entraînent une plus-value qui s'élève à 127 082.10 € HT, soit 152 498.52 € TTC.

Par conséquent, le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de 1 016 880.24€ HT, soit 1 220 256.29 € TTC. Le montant initial du marché se voit augmenté de 14.28%.

Le Conseil Municipal est appelé à mandater M. le Maire pour la signature de l'ensemble des pièces relatives à cet avenant.

09 - AFFAIRE ST 17-2019 – AMENAGEMENT DE L'AVENUE SAINT-JEAN – AVENANT N°1 - SPIE CITY NETWORKS LOT n° 2 : (ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS – ECLAIRAGE PUBLIC)

Dans le cadre des travaux de sécurisation et d'aménagement de l'avenue Saint-Jean, les réunions de chantiers successives ont permis de mettre en évidence la nécessité de réaliser les travaux supplémentaires suivants :

N°	Intitulé	Montant HT	Montant TTC
1	<i>Lampadaire supplémentaire n° 26 Avenue St Jean</i>	3 074.00 €	3 688.80 €
2	<i>Fourniture et pose d'avertisseurs lumineux</i>	3 280.00 €	3 936.00 €
3	<i>Prix supplémentaires suite aux modifications ENEDIS n° 1</i>	85 207.90 €	102 249.48 €
4	<i>Lampadaire supplémentaire n° 68 Avenue St Jean</i>	5 909.00 €	7 090.80 €
5	<i>Prix supplémentaire suite modification ORANGE n° 1</i>	980.00 €	1 176.00 €
6	<i>Prix supplémentaire suite modification ENEDIS n° 2</i>	1 320.00 €	1 584.00 €
7	<i>Adaptation feux de récompense</i>	2 330.10 €	2 796.12 €
8	<i>Prix supplémentaire modification ORANGE n° 2</i>	960.00 €	1 152.00 €
	TOTAL	103 061.00 €	123 673.20 €

Ces modifications entraînent une plus-value qui s'élève à 103 061.00 € HT soit 123 673.20 € TTC.

Par conséquent, le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de 740 903.04 € HT, soit 889 084.72 € TTC. Le montant initial du marché se voit augmenté de 16.16 %.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire signer l'avenant concerné et toutes les pièces y relatives.

10 - AFFAIRE ST 11-2014 – CONVENTION D’ADHESION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE MIE (MUTUELLE INTERGROUPE D’ENTRAIDE) – AVENANT N° 1

En 2014 la ville a souscrit un contrat d’assurance de mutuelle santé auprès de la MIE pour une durée de 6 ans, avec une prise d’effet au 1^{er} janvier 2015, soit une fin de contrat le 31 décembre 2020.

Compte-tenu de la durée de la procédure et de la période de confinement du mois de mars, il n’a pas été possible de lancer l’appel d’offres pour le renouvellement de ce contrat.

Aussi est-il proposé au conseil municipal d’autoriser la passation d’un avenant n° 1 pour une durée d’un an et ainsi permettre le lancement de la consultation nécessaire au renouvellement de cette complémentaire santé du personnel.

11 - DELEGATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée, M. le Maire rendra compte des différents marchés passés dans ce cadre, à savoir :

Date	Marché	Société	Montant € TTC
23/06/2020	<u>AFFAIRE ST 06-2020</u> Dépose et repose de faux plafond au foyer St-Exupéry	BATI CONCEPT 30 rue Bauer 57600 FORBACH	22 644
17/08/2020	<u>AFFAIRE ST 01-2020</u> Nettoyage des locaux et des vitres de bâtiments communaux de la ville de Farébersviller (3 lots) : ➤ lot n° 1 nettoyage des locaux, ➤ lot n° 2 nettoyage des vitres, ➤ lot n° 3 nettoyage locaux - émission de bons de commande) « Le contrat a démarré le <u>1^{er} septembre 2020</u> pour une période initiale de 12 mois. Il est renouvelable trois fois par reconduction expresse pour une période de douze mois. La durée totale du marché est fixée à quarante-huit mois »	<u>Lot n° 1</u> <u>Nettoyage des locaux :</u> S2G Systèmes Services 9/A rue des gardes 57600 FORBACH	236 621.28/an
		<u>Lot n° 2</u> <u>Nettoyage des vitres :</u> S2G Systèmes Services 9/A rue des gardes 57600 FORBACH	76 458.48/an
		<u>Lot n° 3</u> <u>Nettoyage locaux</u> <u>émission de bons</u> <u>de commande :</u> CARONET 20 rue Nationale Brème d’Or 57350 SPICHEREN	Selon le nombre d’émission de bons de commande

19/10/2020	<u>AFFAIRE ST 04-2020</u> Réhabilitation de la morgue cité (8 lots)	<u>Lot n°1</u> <u>Electricité :</u> Société STARCK 41 rue Principale 57450 THEDING	9 542.40
		<u>Lot n°2</u> <u>Sanitaires :</u> ASCS 10A rue des Moulins 57450 FAREBERSVILLER	6 398.46
		<u>Lot n°3</u> <u>Plâtrerie Carrelage :</u> Sarl CONFIBAT & CAVUSOGLU Square du Mineur 57730 FOLSCHVILLER	18 000.00
		<u>Lot n°4</u> <u>Peinture intérieure :</u> Sarl CONFIBAT & CAVUSOGLU Square du Mineur 57730 FOLSCHVILLER	3 240.00
		<u>Lot n°5</u> <u>Menuiserie aluminium</u> <u>extérieure :</u> Sarl STARCK 1 Route de Bouzonville 57320 CHATEAU ROUGE	4 608.00
		<u>Lot n°6</u> <u>menuiserie intérieure :</u> S.A.S Zehnacker 50 Rue Nationale 57470 HOMBOURG HAUT	1 221.60
		<u>Lot n°7</u> <u>Peinture extérieure :</u> SARL SE GUNAY ZI Carrefour de l'Europe 57600 FORBACH	11 640.00
		<u>Lot n°8 Démolition</u> <u>Gros Œuvre :</u> Sarl CONFIBAT & CAVUSOGLU Square du Mineur 57730 FOLSCHVILLER	36 000.00

12/11/2020	<u>AFFAIRE ST 09 -2020</u> Fourniture et maintenance de systèmes d'impression	EST MULTICOPIE 8 Avenue Sébastopol 57070 METZ	66 960 Contrat de 5 ans (location et maintenance)
16/11/2020	<u>AFFAIRE ST 05-2020</u> Désamiantage & démolition de construction Ancien Norma (y compris sous-sols et comblement)	BRABANT SAS 1 Chemin des Fantés 55220 Vigneulles	45 120.00
23/11/20	<u>AFFAIRE ST 07-2020</u> Mise à niveau des vidéos protections analogique existantes	FOTINTEGRATION 2 bis Rue Dreyfus Dupont 57050 METZ	49 159.60